

22 juin 2006/June 22, 2006

N° 2006-122

## WEBORAMA

Admission des actions de la société sur Alternext

### Nouvelles modalités de l'Offre

(suite aux notices n° 2006-097 du 13 juin 2006 et n° 2006-117 du 22 juin 2006)

L'introduction sur le marché Alternext des actions Weborama sera réalisée le **27 juin 2006** selon la procédure d'un Placement Global et d'une offre à prix ouvert (OPO).

Nouveau calendrier de l'Offre :

Clôture de l'Offre à Prix Ouvert - OPO	: 26 juin 2006 à 17h
Clôture du Placement Global	: 27 juin 2006 à 12h
Introduction et première cotation	: 27 juin 2006
Début des négociations sur Alternext	: 3 juillet 2006

Par ailleurs le nombre d'actions offertes est modifié, aucune action existante n'étant cédée dans le cadre de cette Offre.

En conséquence, les paragraphes « Modalité de diffusion des titres dans le public », « Caractéristiques du Placement Global » et « Caractéristiques de l'OPO » sont modifiés comme indiqué ci-dessous. Les autres conditions de l'opérations restent inchangées, notamment la fourchette de prix qui est maintenue entre **6,60 euros et 7,50 euros**.

#### **Modalité de diffusion des titres dans le public**

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 530 300 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert. Ces actions proviendront d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2006 et décidée par le conseil d'administration en date du 8 juin 2006. Les modalités définitives seront arrêtées par le conseil d'administration du 27 juin 2006.

Il existe une clause d'extension portant sur 79 545 actions nouvelles.

Ainsi le nombre total d'actions proposées dans le cadre de l'Offre pourrait être porté de 530 300 à 609 845 actions.

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

#### **Caractéristiques du Placement Global**

Le Placement Global est principalement destiné aux investisseurs institutionnels. Il comporte un placement public en France et un placement privé international.

- Clôture du placement : 27 juin 2006 à 12 heures
- Responsable du placement : Oddo & Cie
- Nombre de titres : 477 270 actions soit 90% de l'Offre

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature et de la demande exprimée. En cas d'exercice de la clause d'extension, le nombre maximum d'actions allouées au Placement serait de 548 860 actions. Le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement pourra être augmenté par prélèvement sur l'OPO, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte.

#### **2) Caractéristiques de l'OPO**

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques en France.

- Clôture de l'OPO : 26 juin 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres : 53 030 actions, soit 10% de l'Offre

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes. En cas d'exercice de la clause d'extension, le nombre minimum d'actions allouées à l'OPO serait de 60 985 actions.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 26 juin 2006 à 17h aux intermédiaires financiers.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et transmis à la date du 21 juin 2006 restent valables, à défaut d'être révoqués expressément par les donneurs d'ordre auprès des établissements qui auront reçu les ordres.

Les ordres d'achat de la clientèle transmis (dont les ordres passés à la date du 21 juin 2006 mais non révoqués) seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 27 juin 2006. **Les ordres devront être exprimés en nombre d'actions demandées sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 150 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 150 titres

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 27 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 27 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 3 juillet 2006.

**Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5 M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.**

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 27 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part Oddo & Cie (Code Affilié 585) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 30 juin 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 29 juin 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 27 juin 2006.

**Conformément aux nouvelles règles appliquées sur le marché Alternext aux termes d'un accord passé entre LCH. Clearnet et Euronext, désormais les négociations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) seront compensées et garanties.**

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur Weborama que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

**Le prospectus a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers - AMF, le 22 juin 2006 sous le numéro 06-220. Il est composé du document de base enregistré par l'AMF le 5 juin 2006 sous le n° I.06-82, de la note d'opération visée par l'AMF le 12 juin 2006 sous le numéro 06-188, et du complément au prospectus.**

Code mnémonique : ALWEB  
Code ISIN : FR0010337444

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 27 juin 2006 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS  
WEBORAMA**

Membre dépositaire.....

Affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable.....

N° de téléphone.....

Décomposition des ordres d'achats	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordres A1 : entre 1 et 150 titres inclus		
Fraction d'ordres A2 : au delà de 150 titres		

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

\_\_\_\_\_

## WEBORAMA

Admission of shares of the Company on Alternext

### New terms of the Offering

(following notices n° 2006-097 dated June 13, 2006 and n° 2006-117 dated June 22, 2006)

**The listing of Weborama shares on Alternext will take place on June 27, 2006 in accordance with the procedure of the Global Placement and the Open-Price Offer (OPO).**

New calendar of the offering :

Closing of the Open-Price Offer – OPO	: June 26, 2006 until 5:00 p.m.
Closing of the Global Placement	: June 27, 2006 until 12:00 a.m.
Introduction and first quotation	: June 27, 2006
Start of share trading on Alternext	: July 3, 2006

Also the number of shares has changed, only existing shares will be sold in the framework of this Offer.

Consequently, the paragraphs “Terms and conditions of the offer”, “Characteristics of the Global Placement” and “Characteristics of the OPO” are changed as indicated below. The others conditions are unchanged and the indicative price range is the same, EUR 6,60 - EUR 7,50.

#### **Terms and conditions of the offer**

For the listing on Alternext, 530,300 new shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). These new shares are part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting dated May 17, 2006 and to be realised with the listing and decided by the board of directors dated June 8, 2006. Final conditions will be decided by the board of directors dated June 27, 2006.

The Offer will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 225-145 of the Code de Commerce, so the first trades will start the day after the settlement/delivery day and after the delivery of the certified deposit contract. The offer could not be reduce if the demand is below the offer.

#### **Caracteristics of the Global Placement**

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

- Closing of the Placement : June 27, 2006 at 12:00 a.m.
- Underwriter : Oddo & Cie
- Number of shares : 477,270 shares, that is 90% of the Offer

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below.

#### **2) The OPO**

- Closing of the OPO : June 26, 2006 at 5:00 p.m.
- Number of shares in the OPO : 53,030 shares, that is 10% of the Offer

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 10% minimum of the Offer.

#### **Order types and transmission :**

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 5:00 p.m. on June 26, 2006.**

Purchase orders sended up to June 21 are still valid but can be revocable.

Pursuant to article P 1.2.16 of Euronext Paris Rules, purchase orders can be divided in two categories as follows :

- A1 order portion : 1 – 150 shares inclusive;
- A2 order portion : more than 150 shares.

Purchase orders placed, under these new conditions, are irrevocable. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on June 27, 2006, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on June 27, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions on July 3, 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of June 27, 2006 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Oddo & Cie (code 585) and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on June 30, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 p.m. on June 29, 2006. The trading day shown on instructions will be June 27, 2006.

**Pursuant to new rules, it is specified that the trades on Alternext are netted and guaranteed.**

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated 25 March 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations.

**The prospectus received visa n° 06-220 dated June 22, 2006 from Autorité des Marchés Financiers (AMF). It is composed of a “document de base” registered by AMF on June 5, 2006 under number I.06- 082, an operation note with visa number 06-188 dated June 12, 2006 and this additional prospectus.**

Symbol : ALWEB  
ISIN Code : FR0010337444

Model form to be used by intermediaries  
 Fax this document to EURONEXT PARIS SA  
**By 10:00 on June 27, 2006**  
 on 01 49 27 16 00

**OPO**  
**Weborama**

Member accepting orders : .....

Euroclear France member N° : .....

Address : .....

Contact .....

Telephone number : .....

Fax number : .....

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1 – 150 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 150 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.

\_\_\_\_\_